

Tout savoir sur les Finances de la commune

Une réunion publique consacrée à la présentation des finances de Villers a été organisée le 29 mars dernier. Ce fut l'occasion de rendre compte en toute transparence des conclusions de l'audit financier lancé à l'automne 2024, présenter les résultats du budget 2024 et les prévisions du budget 2025.

Les conclusions de l'audit financier

L'objectif d'un audit financier consiste à caractériser, **de façon objective**, la situation budgétaire et financière de la collectivité, en se basant sur une batterie d'indicateurs indiscutables (épargne brute et nette, capacité de désendettement), et sur une comparaison de la situation par rapport aux collectivités de la strate ou à un panel de collectivités comparables.

L'audit financier a été réalisé par le cabinet Actiplus, le même auditeur qui avait réalisé celui de 2019. L'auditeur a conclu que les ratios financiers de la commune montrent **une situation saine à fin 2024**. Les principaux indicateurs financiers sont satisfaisants et la commune dispose de

marges de manœuvre et d'une capacité à investir davantage.

Ci-dessous, l'analyse détaillée des principaux ratios usuellement utilisés pour évaluer la santé financière d'une commune.

#1_ Le taux d'épargne brute est globalement satisfaisant

Le taux d'épargne brute, c'est quoi? Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement, autrement dit **c'est le résultat dégagé du budget de fonctionnement**. Il est généralement admis qu'un ratio de 8 % à 15 % est satisfaisant. Ce ratio doit être apprécié en tendance, il est d'environ de 12 % sur ces 10 dernières années à Villers.

#2_ Un encours de dette limité et une capacité de désendettement maîtrisée

La commune se désendette progressivement depuis une dizaine d'années: l'encours de la dette de la commune est passé de 7 M€ en 2014 à 4,30 M€ fin 2024.

La capacité de désendettement, c'est quoi? Ce ratio (courbe rouge sur le tableau n° 2) est un indicateur de solvabilité: la collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette? Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Pour Villers, le ratio est de 3,6 années en 2024.

#3_ Le volume des investissements est modéré

La commune a investi en moyenne 1,60 M€ de travaux par an entre 2020 et 2024: 1 M€ pour des projets (rénovation église, terrain synthétique...) et 560 000 € pour les travaux d'entretien du patrimoine municipal (travaux de voirie et achat de matériels pour les services techniques).

Elle a remboursé, de plus, 700 000 € d'emprunts en moyenne chaque année.

La commune a financé ses dépenses d'investissement 2020/2024 par ses propres ressources à hauteur de 73 %. Elle a emprunté 2,76 M€ et a perçu 0,60 M€ de subventions (Région).



#4_ La commune dispose de marges de manœuvre et d'une capacité à investir davantage

La commune pourrait investir davantage. Elle a en effet un montant de dette modéré (4,30 M€ fin 2024) et ses taux d'imposition des impôts fonciers et locaux sont en dessous de la moyenne nationale et modérés par rapport aux communes voisines. Pour mémoire, Villers-sur-Mer n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2017.

Bilan du compte administratif 2024

Le compte administratif, c'est l'arrêt des comptes pour une année donnée, il donne le résultat du budget. Le compte administratif 2024 a été **voté à l'unanimité** au conseil municipal du 24 mars 2025 dernier.

FONCTIONNEMENT

RECETTES	10 617 214 €
DÉPENSES	9 917 524 €
RÉSULTAT	+ 699 689 €

INVESTISSEMENT

RECETTES	3 986 635 €
DÉPENSES	2 197 600 €
RÉSULTAT	+ 1 789 034 €

Le redressement des finances est engagé

Le compte administratif 2024 affiche un excédent de 699 689 € en fonctionnement et de 1 789 034 € en investissement. Compte tenu de la reprise des résultats de l'année précédente, **nous repartons en 2025 avec un solde positif tant en fonctionnement (+ 732 449 €) qu'en investissement (+ 1 784 31 €)** en ayant apuré le déficit d'investissement 2023 (– 1 610 603 €).

« Compte tenu de la reprise des résultats de l'année précédente, nous repartons en 2025 avec un solde positif tant en fonctionnement qu'en investissement en ayant apuré le déficit d'investissement 2023 ».

#1_ Évolution des recettes et dépenses de fonctionnement



#2_ Évolution de la dette



#3_ Volume des investissements 2020/2024

Nature des opérations	Dépenses
Rénovation de l'Église	1 863 843 €
Terrain synthétique du stade	1 476 301 €
Achat Paléospace	883 897 €
Effacement des réseaux	651 356 €
Parc naturel et sportif	116 743 €
Autres (caniparc, distributeur billets, Villers 2000...)	242 446 €
Travaux VRD, voirie, sécurité routière, DECI	1 380 476 €
Acquisition matériels	725 613 €
Travaux bâtiments et divers	680 894 €
Remboursements emprunts	3 516 569 €
TOTAL 2020/2024	11 538 138 €

#4_ Taux d'imposition

Commune	Foncier Bâti	Foncier non-Bâti	Habitation
AUBERVILLE	36,31	16,47	7,90
BLONVILLE-SUR-MER	36,11	23,65	12,23
CABOURG	49,42	30,37	12,29
DEAUVILLE	49,07	28,12	13,63
DIVES-SUR-MER	51,55	34,81	10,33
HOULGATE	37,14	16,72	7,13
TOUQUES	45,87	45,31	12,29
TROUVILLE-SUR-MER	49,90	22,79	15,28
VILLERS-SUR-MER	34,10	22,75	12,51